

Montréal, le 1^{er} octobre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions
de service de transport pour l'année témoin 2015
Dossier de la Régie : R-3903-2014**

Cher confrère,

Dans sa réponse à la question 4.1 de la demande de renseignements n^o 1 de la Régie dans le dossier R-3905-2014 portant sur la demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016, à la pièce B-0070, le Distributeur indique ce qui suit :

« Au 1^{er} janvier 2015, les états financiers à vocation générale d'Hydro-Québec et les états financiers réglementaires du Distributeur seront dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAPP) »¹.

Pour sa part, le Transporteur, à la page 5 de la pièce B-0012 du présent dossier, indique ce qui suit :

« Les principales conventions comptables qu'utilise le Transporteur dans l'établissement des valeurs des diverses composantes de ses revenus requis reposent sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi que sur les pratiques comptables autorisées par la Régie ».

Compte tenu de cette réponse du Distributeur, la Régie souhaite savoir si le Transporteur a l'intention de dresser ses états financiers réglementaires de 2015 selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP).

¹ Dossier R-3905-2014 - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016, p. 13.

Dans l'affirmative, nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer le moment auquel le Transporteur prévoit présenter à la Régie une demande de modification de son référentiel comptable réglementaire.

La Régie demande au Transporteur de lui répondre **au plus tard le 2 octobre 2014, à 16 h.**

La Régie, au besoin, fixera ultérieurement le mode de traitement de cet enjeu.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml